



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 février 2026, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Dugas, maire :

Sont présents :

Monsieur Sylvain Dugas, Maire  
Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siègne 1  
Madame Daisy Savard, Conseillère - Siègne 2  
Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siègne 3  
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siègne #5  
Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siègne 4  
Monsieur Justin Cloutier, Conseiller - Siègne 6

Sont également présents :

France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim  
Monsieur Antoine Marcil, Directeur général

Formant quorum sous la présidence du maire Sylvain Dugas.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

## **2026-02-\*\*\* OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

**2026-02-577 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2026**

---

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
  - 4.1 Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 8 janvier 2026
  - 4.2 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire du 22 janvier 2026
  - 4.3 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire du 29 janvier 2026
- 5.0 Trésorerie
  - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisés
  - 5.2 Embauche d'un directeur général / greffier-trésorier
  - 5.3 Appui à la dénonciation relativement aux coupures dans le programme emploi d'été canada 2026
  - 5.4 Appui à la modernisation de l'hôpital régional de Sept-Iles et à la pétition électronique
  - 5.5 Nomination comité MADA de Longue-Rive
  - 5.6 Paiement facture Vistech pieux Saguenay
  - 5.7 Centre de petite enfance La Giroflée / Don de terrain lot 6 137 347
  - 5.8 Dépôt des contrats comportant une dépense de plus de 2000\$ avec un cocontactant et totalisant plus de 25 000\$ pour l'année 2025
  - 5.9 Annulation résolution numéro 2024-08-307
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
- 7.0 Sécurité publique
- 8.0 Travaux publics
  - 8.1 Achat de souffleuse
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
  - 9.1 Achat de variateur pompe 1 et 2
- 10.0 Loisirs - Tourisme
  - 10.1 Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèque publiques
  - 10.2 Nomination et administration de la page Facebook / Loisirs HCN
- 11.0 Santé et bien-être
- 12.0 Urbanisme - développement du territoire
  - 12.1 Adoption du Règlement 26-01 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes 2026
- 14.0 Affaires nouvelles
  - 14.1 Paiement facture Pieux Vistech Saguenay contrat de gré à gré
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance

**EN CONSÉQUENCE ,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**2026-02-\*\*\* CORRESPONDANCE**

---

La directrice générale par Intérim dépose trois ( 3) documents au Conseil municipal

A- MRC de la Haute-Côte-Nord (Communiqué Fermeture du Centre d'études collégiales)

B- MRC de la Haute-Côte-Nord (Communiqué Développement du secteur bioalimentaire)

C- Journal Haute-Côte-Nord (Offre de Publication édition du cahier Côte-Nord Économique)

**2026-02-578 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2026**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 janvier 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE ,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Lison Bouchard, Conseillère - Sièges 3  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**2026-02-579 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2026**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 janvier 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE ,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Daisy Savard, Conseillère - Sièges 2  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**2026-02-580 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 29 JANVIER 2026**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 29 janvier 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE ,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Sièges 4  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**2026-02-581 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de janvier 2026 totalisant 86 288.24\$.

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 112 213.41 \$.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Daisy Savard, Conseillère - Sièges 2  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 86 288.24 \$ pour le mois de janvier 2026, et les comptes fournisseurs totalisant 112 213.41\$.

**QUE** la directrice générale par intérim est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

**2026-02-582 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER TRÉSORIER**

---

**ATTENDU QUE** l'organisation a besoin de pourvoir le poste de directeur général / greffier-trésorier afin d'assurer la gestion administrative, financière et opérationnelle;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures et recommande la candidature de monsieur Antoine Marcil ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Daisy Savard, Conseillère - Sièges 2

**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

1. **QUE** Monsieur Antoine Marcil soit embauché à titre de **directeur général / greffier-trésorier**, effectif en date de la présente ;
2. **QUE** Les conditions d'emploi, incluant la rémunération, les avantages sociaux et les responsabilités, soient celles prévues au contrat de travail ;
3. **QUE** Monsieur Sylvain Dugas, maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.
4. **QUE** ce dernier soit autorisé à signer tous les documents relatifs au poste de directeur général et greffier-trésorier.

**2026-02-583 APPUI À LA DÉNONCIATION DE LA MUNICIPALITÉ RELATIVEMENT AUX COUPURES DANS LE PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2026**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Emploi d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux Municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs et de la culture;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes engagés via ce programme sont principalement affectés à des services essentiels, comme les camps de jour municipaux, qui permettent aux parents de concilier travail et responsabilités familiales pendant l'été;

**CONSIDÉRANT QUE** les coupures anticipées dans le cadre du programme pour 2026 réduiront considérablement la capacité des Municipalités à offrir ces services;

**CONSIDÉRANT QUE** les incohérences observées entre les orientations du Gouvernement du Québec et celles du Gouvernement du Canada quant à l'intégration des jeunes au marché du travail créent des situations ambiguës et nuisent à la planification des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Lison Bouchard, Conseillère - Sièges 3  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil municipal appuie les Municipalités en dénonçant les coupures apportées au programme Emploi d'été Canada pour 2026, qui nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes;

**QUE** les Municipalités demandent au Gouvernement du Canada de maintenir le financement du programme, afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent;

**QUE** la Municipalité transmet une copie de cette résolution au premier ministre du Canada, à la ministre de l'Emploi, aux députés fédéraux et provinciaux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération canadienne des municipalités ainsi qu'aux autres municipalités du Québec afin d'obtenir leur appui.

**2026-02-584 APPUI À LA MODERNISATION DE L'HÔPITAL RÉGIONAL DE SEPT-ÎLES ET À LA PÉTITION ÉLECTRONIQUE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital régional de Sept-Îles est un établissement à vocation régionale qui dessert une grande partie de la population de la Côte-Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** ses installations sont considérées comme vétustes, en partie non sécuritaires, et ne répondent plus aux besoins du territoire desservi;

**CONSIDÉRANT QUE** la modernisation de l'Hôpital régional de Sept-Îles est au cœur d'une importante mobilisation régionale, incluant une pétition électronique invitant la population et les organisations à exprimer leur appui au projet;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la Municipalité de Longue-Rive réitère son appui ferme à la modernisation de l'Hôpital régional de Sept-Îles, infrastructure essentielle pour une large portion de la région;

**QUE** la Municipalité de Longue-Rive encourage ses membres, les organisations et la population nord-côtière à signer et à relayer la pétition électronique en faveur de ce projet;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de la Santé, à la ministre responsable de la Côte-Nord ainsi qu'aux députés de la région.

**2026-02-585 NOMINATION MEMBRES DU COMITÉ MADA**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité, dans la résolution numéro 2024-03-239 en mars 2024, a procédé à la nomination des membres du comité local MADA ;

**ATTENDU QU'il** y a lieu d'apporter des modifications suite au départ de citoyens ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil abroge la résolution numéro 2024-03-239 ;

**QUE** le conseil nomme les personnes suivantes sur le comité local :

|   |  |
|---|--|
| FADOQ:  | Mme Renée Boulianne  |
| Maison de la famille :                                    | Mme Chantale Dugas   |
| Chevalier de Colomb :                                     | M. Charles Gagnon  |
| Coopérative de solidarité de services d'aide à domicile : | Mme Stéphanie Pilote   |
| Conseiller municipal :                                    | M. Maurice Girard  |
| Citoyennes :  | Mme Ginette Laprise et<br>Mme Denise Michaud   |
| Agente développement :                                    | Mme Caroline Hovington et ou<br>(en remplacement de celle-ci<br>Mme Denise Michaud par<br>intérim) |

**QUE** la Municipalité de Longue-Rive autorise la création et la mise sur pied du comité local et de suivi MADA, dont le mandat sera d'être au coeur de la démarche de mise à jour de sa politique aînée et de son plan d'action. Ce comité voit également à la mise en oeuvre du plan d'action et en assure le suivi.

**2026-02-586 PAIEMENT FACTURE PIEUX VISTECH SAGUENAY**

---

**ATTENDU** que le conseil a accepté la soumission de Pieux vistech Sagenay dans la résolution numéro 2025-11-525 ;

**ATTENDU** que ces travaux sont remboursés par le Ministère des transports en compensation environnementale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil autorise le paiement de la facture numéro 1531 au montant de 14 811.08 \$ taxes incluses.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

**2026-02-587 CENTRE DE PETITE ENFANCE LA GIROFLÉE / DON DE TERRAIN LOT 6 137 347**

---

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité est propriétaire du lot 6 137 347 au cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de la petite enfance La Giroflée a manifesté l'intérêt d'aménager sur le territoire de la Municipalité une nouvelle garderie

afin de procurer 21 places au bénéfice des jeunes familles ;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de la petite enfance La Giroflée a requis de la Municipalité qu'elle lui offre le lot 6 137 347 gracieusement pour s'y établir ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 7 du *Code municipal* permet, de façon exceptionnelle, à la Municipalité de céder à titre gratuit un immeuble qu'elle possède au bénéfice d'un centre de la petite enfance aux fins d'y aménager un centre de petite enfance ou une garderie ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt public, notamment afin de venir en aide aux jeunes familles sur le territoire de la Municipalité, de contribuer à l'aménagement de ce nouveau CPE par le don du terrain requis à la réalisation de ce projet ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil municipal, conformément à son pouvoir prévu à l'article 7 du *Code municipal* et dans le contexte du préambule de la présente résolution, accepte de céder à titre gratuit le lot 6 137 347 au cadastre du Québec au Centre de la petite enfance La Giroflée aux fins d'y établir sur ce lot une nouvelle garderie ;

**QUE** monsieur le maire et la greffière-trésorière adjointe sont, par la présente résolution, autorisés à signer tout document nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet de la présente résolution, notamment l'acte notarié pour le don de ce terrain, étant entendu avec le Centre de la petite enfance La Giroflée que les frais pour la conclusion de l'acte notarié seront à sa charge.

**2026-02-588 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2000\$ TOTALISANTS PLUS DE 25 000\$ ANNÉE 2025**

---

**Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un cocontractant et totalisant plus de 25 000\$ pour l'année 2025 par la directrice générale par intérim.**

**2026-02-589 ANNULATION RÉOLUTION 2024-08-307**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil annule la résolution numéro 2024-08-307.

**2026-02-590 ACHAT DE SOUFFLEUR**

---

**ATTENDU QUE** nous avons demandé des soumissions pour l'achat d'un souffleur :

**ATTENDU QUE** Camil moto Sport inc., a déposé une soumission pour un souffleur Honda HSS 1332 CT au coût de 4 899.00 \$ plus taxes ;

**ATTENDU QUE** Atelier Brisson Gagné inc., a déposé un soumission pour un souffleur Ariens PRO28 au coût de 5 929.00\$ plus taxes ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil accepte et antérine l'achat du souffleur Honda HSS 1332 CT chez Camil Moto Sport au coût de 4 899.00\$ plus taxes.

**QUE** la direction général soit autorisé à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

**2026-02-591 ACHAT DE VARIATEUR POMPE 1 ET 2**

---

**ATTENDU QUE** Le variateur actuellement en service de la pompe # 1 en eau potable est **endommagé/brisée** et ne fonctionne plus correctement, ce qui compromet la continuité de l'exploitation/production.

**ATTENDUE QU'**un remplacement rapide est nécessaire pour **assurer la sécurité, la conformité opérationnelle et la continuité des activités.**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Justin Cloutier, Conseiller - Siège 6  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** La municipalité **autorise l'achat immédiat d'un variateur neuf** de la pompe 1 et écan programmé selon la soumission 327921 de Automatisation JRT inc.

**QUE** le budget requis pour cet achat (estimation : 5 545.81 \$ plus taxes) est approuvé et que la direction est mandatée pour **effectuer cet achat en priorité**, auprès du fournisseur jugé le plus approprié (prix, disponibilité, livraison rapide)

**2026-02-592 MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

---

**Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques**

**Attendu que** le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

**Attendu que** la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

**Attendu que** la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.

**Attendu que** la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

**Attendu que** la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen. La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

**Qu'elle** soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

**Attendu que** le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

**Attendu que** plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QU'**afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Longue-Rive reconnaisse officiellement :

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la

pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

**2026-02-593 NOMINATION ET ADMINISTRATION DE LA PAGE FACEBOOK / LOISIRS HCN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** madame Caroline Hovington soit la personne désignée et/ ou madame France Martel selon la charte établie par les membres, à coadministrer la page Facebook «**Loisirs HCN**». Elle est responsable de publier exclusivement les annonces d'activités de sa municipalité et/ou des organismes à but non lucratif qui ont une portée régionale.

**2026-02-594 DÉPÔT DU RÈGLEMENT 26-01 AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES 2026 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 25-01**

---

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion pour le règlement 26-01 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes et des services pour l'exercice financier 2026 a été donné par monsieur Christian Tremblay, conseiller lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance et qu'il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a obtenu copie du règlement dans les délais requis et qu'il renonce à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** des copies papier ont été disponibles pour le public lors du dépôt du de règlement et lors de la séance d'adoption du règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil adopte le règlement 26-01 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes et des services pour l'année 2026 abrogeant le règlement numéro 25-01

**2026-02-\*\*\* PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

À 19 h 25, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 42.

**2026-02-595 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Sièges 4  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** cette séance ordinaire soit levée 19 H 42.

---

**Signature**

Je, Sylvain Dugas, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents :

---

**Sylvain Dugas, maire**

---

**France Brassard, Greffière trésorière par Intérim**